

Les Chroniques

Février 2023

numéro 244

de

Vignieu



LES VŒUX 2023

Mme le maire et le conseil municipal ont eu le plaisir d'accueillir près de 150 personnes lors des traditionnels vœux de début d'année dimanche 15 janvier dernier, dans la salle des fêtes de la commune, pour présenter les projets réalisés et à venir. La cérémonie s'est terminée par un cocktail déjeunatoire composé de petits fours, de bœuf bourguignon et de galettes des rois.

Toute l'équipe remercie tout particulièrement Mme Lalisse pour sa prestation de chants très appréciée, ainsi que toutes les personnes bienveillantes qui ont participé à la réussite de cet évènement, de la préparation au rangement ! Nous vous souhaitons une nouvelle fois une belle année 2023 !



ENEDIS ELAGAGE

L'entreprise Arborealpes a été mandatée par Enedis pour réaliser des travaux d'élagage autour des lignes électriques haute tension.

Les travaux d'élagage engagés ont pour objectif d'assurer la sécurité des tiers et des ouvrages, ainsi que d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité

L'entreprise interviendra entre le 23 janvier et le 28 février 2023 sur la commune de Vignieu.

Les responsabilités

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

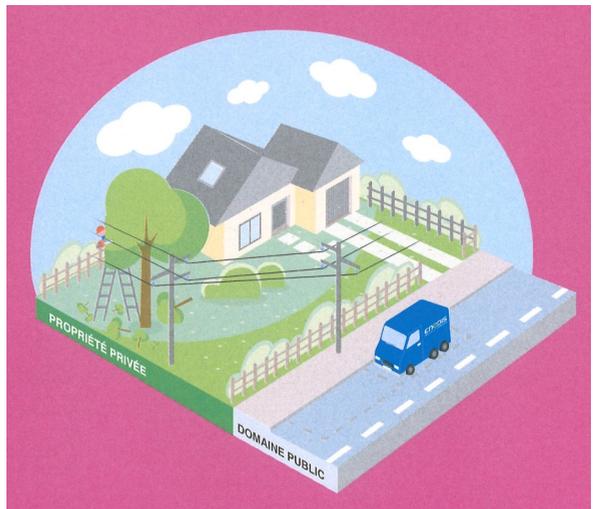
- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



L'Agenda

Samedi 04 février

Pot-au-feu de la St Blaise

Les Amis de Vignieu

Pot-au-feu de la St Blaise organisé par les Amis de Vignieu, salle des fêtes Lucien Clavel.

Dimanche 12 février

Matinée saucisses

ACCA de Vignieu

Vente de diots au local associatif situé au parc intergénérationnel de Vignieu (ancien stade) à partir de 08h30.

Samedi 18 février

Assemblée générale

Club des Aînés

Assemblée générale du club des Aînés à 11h45 au restaurant à Vezeronce-Curtin.

LE SYCLUM : FORMATIONS GRATUITES

Le Syclum vous propose des formations variées et gratuites, ouvertes à tous, sur inscription, pour apprendre les techniques de compostage et de paillage, faciliter sa vie de jardinier, gérer sur place tous ses déchets alimentaires et de jardin, la fabrication ou l'acquisition d'un lombricompostage et son entretien...

Plus d'infos auprès du Syclum : 04 74 80 10 14 ou contact@syclum.fr ou www.syclum.fr.

MAIRIE - 1 place de la Paix 38890 VIGNIEU

Tél. : 04.74.92.56.96

E.mail : mairie@vignieu.fr

Site internet : www.vignieu.fr

Directeur de la publication : Camille Régnier

Pilotage : Ana-Paula Dumarterey

Rédaction : Camille Régnier / Lucie-Maeva Liandrât

Photos : Mairie de Vignieu

Impression : Mairie de Vignieu

ASS. PASSION PEINTURE
présente

DJ JEEPY à VIGNIEU

SOIREE SPECIALE DANSE

4 MARS 2023 DÈS 20H

Salle des Fêtes

1ere partie
Toute danse, latino...

2eme partie
Rock'n roll, Swing, Boogie

BUVETTE &
RESTAURATION !

FLORENCE & KARIM
06 28 48 48 08

BRIGITTE & JACK
06 32 11 26 21

CAROLINE & HENRI
06 50 09 10 02

Entrée 10 Euros
Réservations vivement conseillées

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable continuent dans le centre du village.

La rue de la Fontaine est fermée à la circulation du 1er février au 09 avril 2023.

Certains travaux (élagage, coupe de bois, branchements aux réseaux, manifestations...) nécessitent la fermeture ponctuelle et temporaire d'une voie à la circulation. Retrouvez les arrêtés municipaux correspondants sur notre site internet www.vignieu.fr.

SERVICES MUNICIPAUX

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi et jeudi de 08h à 12h

et de 13h à 17h.

Vendredi de 09h à 12h.

Ouverture de l'agence postale :

Lundi, mardi et jeudi de 08h à 12h

Mardi 21 février : fermeture de l'agence postale pour maintenance logiciel.